



Commune de CHATENOY-EN-BRESSE

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 4 avril 2025

Date de la convocation :
29 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 avril, l'assemblée
régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de
Mme le Maire, Joëlle SCHWOB.

- σ Membres en exercice : 14
- σ Présents : 12
- σ Votants : 13
- σ Pour : 13
- σ Contre : 0
- σ Abstention : 0

Présents : SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU Pascale,
FROST Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, DESBOIS Jocelyne,
RITTER Claude, PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck,
MERLE Christelle, CHANTEPERDRIX Guy
Représentés : MOUGEOT Jeanine par FROST Georges,
Excusés : LEGRAND Valérie
Absents : --

Secrétaire de séance : Franck FEVRE

DE-027-2025

Taux des taxes

Mme le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de références, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales,

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023,

Il est précisé que cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Mme le Maire explique que la gestion rigoureuse des finances communales offre une situation stable pour la commune,

Par conséquent, sur proposition de la commission finances, il est proposé de maintenir les taux votés en 2024,

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences : 16.33 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.73 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.30 %

CHARGE Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementales des Finances Publiques accompagné d'une copie de la présente délibération.

Le secrétaire de séance, M. Franck FEVRE

Mme Le Maire, Joëlle SCHWOB

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025
Date de reception de l'AR: 09/04/2025
071-217101179-DE_027_2025-DE
A G E D I